

---

# RENTRÉE SCOLAIRE 2024

# DOSSIER DE PRESSE

---



## CHIFFRES CLÉS (données au 22/08/2024)

Afin d'équilibrer les effectifs dans les différentes écoles publiques, la Ville de La Roche-sur-Yon est découpée en quinze secteurs scolaires. Chaque école accueille en priorité les élèves dont le domicile est rattaché à ce secteur.

15 écoles (réparties sur 16 sites)

335 agents dont :

- 53 Atsems et 16 Animateurs,
- 15 responsables de restauration, 15 secondes de restauration, 32 agents restauration-entretien 14 agents d'entretien
- 32 remplaçants polyvalents (15 animateurs, 8 Atsems, 5 agents de restauration et 4 agents d'entretien),
- 16 responsables de site, 15 animateurs référents
- 127 Animateurs.

**2 996** élèves inscrits dans les écoles publiques yonnaises réparties comme suit : **1121 élèves maternels + 1 875 élèves élémentaires**. (Ces chiffres sont en date du 20/08 et ne sont pas définitifs. Des inscriptions vont être encore réalisées d'ici le 02/09 et des radiations ne sont pas encore connues).



## CARTE ET EFFECTIFS SCOLAIRES

Fermetures : .....Ecole élémentaire Jean Roy  
.....Ecole élémentaire Marcel Pagnol  
.....Ecole maternelle Jean Moulin  
.....Ecole maternelle Laennec

Ouvertures : ..... Ecole élémentaire de l'Angelmière  
Ecole élémentaire Moulin Rouge  
Ecole maternelle Rivoli

<b>EFFECTIFS DES ECOLES PUBLIQUES DE LA ROCHE-SUR-YON</b>		
ECOLES	MATERNELLE	ELEMENTAIRE (avec ULIS)
	<b>Effectifs au 20 août 2024</b>	
Jean Yole	72	101
Jean Moulin	72 (+ 9 PSA)	156
Laennec	73	134 (9 ULIS)
Pyramides	115	153 (9 ULIS)
Pont Boileau	107	144
Léonce Gluard	66	109
André Malraux / Jean Roy	69	124
Flora Tristan	62 (4 PSA)	106 (10 ULIS)
Marcel Pagnol	87 (10 PSA)	153
Montjoie	64	115
Rivoli	75 (3 PSA)	115 (11 ULIS)
La Généraudière	56 (4 PSA)	118 (9 ULIS)
Angelmière	32 (1 PSA) + 7 UEMA	81 (11 ULIS)
Moulin Rouge	90 (7 PSA)	160 (11 ULIS)
Maria Montessori / Victor Hugo	65 (3 PSA)	106
Effectifs au 20 août 2024	<b>1 121</b>	<b>1 875</b>
<b>TOTAL Maternelle + Élémentaire</b>	<b>2996</b>	
Effectifs au 20 août 2023	1 145	1 881
	3026	
Evolution 2023/2024		- 1 %



## **FAVORISER LA RÉUSSITE SCOLAIRE**



### **Le projet éducatif de territoire (PEDT)**

**Le Projet éducatif de territoire (PEDT)** est un outil de collaboration locale qui réunit tous les acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation : familles, Éducation nationale, Ville, maisons de quartier (AMAQY), Caisse d'allocations familiales, associations, acteurs culturels et sportifs...

Porté par la Ville de La Roche-sur-Yon, le PEDT a pour objectif de proposer un parcours éducatif cohérent et de qualité pour les enfants d'âge primaire, avant, pendant et après l'école, en organisant la complémentarité des temps éducatifs. Il donne un cadre de référence aux acteurs éducatifs du territoire.

Le PEDT 2023-2026 est un élément fort de la politique éducative de la Ville. Construit avec les partenaires éducatifs et à partir des enseignements du précédent PEDT, il dessine les contours du nouveau paysage éducatif pour les enfants et les jeunes Yonnais scolarisés au niveau primaire. Il prend en compte les nouveaux enjeux éducatifs ainsi que les préoccupations sociétales, économiques, climatiques, environnementales actuelles.



### **Les P'tits Mercredis**

Un accueil gratuit est proposé le mercredi matin dans les 15 écoles maternelles publiques pour les enfants qui y sont scolarisés. Ce temps de loisirs éducatif, « Les P'tits Mercredis » est déclaré à la SDJES et encadré par des Atsems, repères pour l'enfant et les familles. Le responsable de site reste l'interlocuteur privilégié des familles.

La présence des enfants de maternelle à l'accueil du mercredi est facultative. En cas de fréquentation, une inscription est obligatoire avant chaque période de vacances, cette dernière peut être effectuée à l'année.

5 parcours éducatifs sont abordés dans l'année :

- Parcours citoyen dans ma ville
- Parcours nature et environnement
- Parcours alimentation
- Parcours bien-être
- Parcours les arts



### **Soutien scolaire**

La municipalité a mis en place un dispositif de soutien scolaire, avec pour objectif de soutenir les parents en permettant à leurs enfants de faire leurs devoirs et d'apprendre leurs leçons avant de rentrer chez eux. Ce soutien scolaire s'adresse aux enfants scolarisés en CE2, CMI et CM2.

Organisé par la Ville de La Roche-sur-Yon après le temps scolaire dans l'établissement, le soutien scolaire est assuré par des enseignants volontaires rémunérés par la collectivité. La capacité maximum d'accueil par séance est limitée à 20 enfants. Les séances sont organisées 1 ou 2 soirs par semaine. L'inscription préalable est obligatoire.

La durée totale d'une séance est de 1h30 maximum :

- 16h30-17h : goûter et temps de détente (le goûter est fourni par la restauration et le temps est encadré par l'enseignant)

- 17h-18h : soutien scolaire.

Sur l'année scolaire 2023/2024 : trois écoles élémentaires ont proposé du soutien scolaire : Flora Tristan, Jean Moulin, et Rivoli, à raison d'une à deux séances / semaine. En tout, 61 enfants ont pu bénéficier de ce moment.

Pour l'année scolaire 2024 / 2025, trois écoles élémentaires se sont inscrites au dispositif et renouvellent ainsi leurs demandes : Jean Moulin, Rivoli ainsi que Flora Tristan.



## **DES ÉQUIPEMENTS ADAPTÉS POUR LE BIEN ÊTRE DE TOUS**

### **↳ Rappel des travaux dans les écoles**

**En 2023/2024, plusieurs travaux ont été menés dans les groupes scolaires pour un montant de 449 881 € TTC :**

- Interventions diverses (entretien et maintenance) dans GS Moulin Rouge ; GS Victor Hugo ; GS Généraudière ; GS Laennec ; GS Jean Moulin ; GS Jean Yole : 64 344€ TTC
- Reprise réseaux EU GS Généraudière : 43 761€ TTC
- Reprise réseaux en eau potable maternel Laennec : 10 153€ TTC
- Démolition modulaire GS Rivoli : 3 949€ TTC
- Audit énergétique GS Pyramides : 8 415€ TTC
- Rénovation sanitaires maternelle Angelmière : 101 643€ TTC
- Rénovation sanitaires maternelle Marcel Pagnol : 99 812€ TTC
- Rénovation sanitaires accueil matin/soir Flora Tristan : 37 183€ TTC
- Traitement acoustique salle de restauration GS Pont Boileau : 40 319€ TTC
- Sécurisation GS Léonce Gluard : 40 302€ TTC

**Travaux dans les cours d'écoles 2023/2024 pour un montant de 146 982 € TTC :**

Groupe scolaire Montessori :

Remplacement d'une structure existante et de son sol amortissant en automne 2023 : 12 570€ TTC

Groupe scolaire Moulin Rouge

Remplacement d'une structure existante (élémentaire) et de son sol amortissant en Automne 2023 : 34 922€ TTC

Remplacement d'un sol amortissant d'une structure jeu (maternelle) en automne 2023 : 4 455€ TTC

Groupe scolaire Jean Moulin :

Remplacement d'une structure existante (élémentaire) en automne 2023 : 36 952€ TTC

Groupe scolaire Montjoie

Mise en place de deux structures dans cadre de la renaturation des cours d'écoles + pose+ sol amortissant pose été 2024 : 7 300€ TTC

Mise en place de deux buts multisport et main courante sur le plateau de sport de la cour élémentaire pose été 2024 : 23 570€ TTC

Groupe scolaire Jean Yole :

Remplacement d'une structure existante par deux petites structure bois (élémentaire) et de son sol amortissant + pose été 2024 : 8 620€ TTC

Groupe scolaire Montessori et Moulin Rouge :

Remplacement des deux cabanes de rangement à vélos de cours pose régie 2024 : 5 200€ TTC

Groupe scolaire Angelmière :

Reprise de la petite cour UEMA été 2024 : 13 393€ TTC

## 👉 **Restructuration et extension du groupe scolaire Montjoie**

La Ville de La Roche-sur-Yon poursuit et finalisera, en 2025, le projet en cours de restructuration et extension du groupe scolaire Montjoie. (opération en site occupé)

Pour rappel, le site n'a pas fait l'objet de travaux structurants depuis sa création en 1970.

Ainsi, le projet prévoit la restructuration de 1 169 m<sup>2</sup> de locaux et 347 m<sup>2</sup> d'extensions avec la réfection des murs, sols, plafonds, électricité, plomberie, chauffage, la création d'une ventilation mécanique, la mise en place d'une isolation en plafond et le remplacement des fenêtres simples vitrages, ainsi que l'isolation par l'intérieur et le remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures.

A ce jour, une première phase de travaux a permis la livraison, en avril dernier, du nouveau pôle périscolaire (restructuration intérieure et extension du bâtiment précédemment existant avec la création supplémentaire de 2 salles d'activité), ainsi que la création de sanitaires adultes et enfants dans un espace mutualisé.

Le nouveau bâti périscolaire accueille désormais les élèves des classes maternelles, permettant ainsi la libération du bâtiment maternel pour la poursuite des travaux.

La dernière phase de travaux en cours concerne donc :

- La restructuration intérieure et extension du bâtiment « Restauration », avec la mise en place d'un self-service (en cours)
- La restructuration intérieure de l'école maternelle avec la réalisation d'une tisanerie et d'une salle des maîtres (en cours)

Les travaux devraient se finaliser d'ici l'été 2025.

Coût global de l'opération (investissement sur plusieurs années) évaluée à 3 400 000 euros TTC

## 👉 **Végétalisation des cours d'école - Cours d'école de demain**

Le programme de végétalisation des cours d'école est engagé depuis 2022. Trois objectifs sont identifiés :

- Désimperméabiliser les sols et végétaliser l'école (ôter au moins 30 % d'enrobé sur chacun des sites) ;
- Faire de la cour d'école un espace pour tous ses usagers, un lieu d'apprentissage et de découverte ;
- Renaturer l'école et demie par an jusqu'en 2026-2027

6 groupes scolaires ont été identifiés comme prioritaires dans le plan d'actions : Malraux-Roy, Montjoie, Moulin Rouge, Pont Boileau, Laennec, Pyramides.

### **L'école Montjoie, laboratoire d'expérimentation**

L'école Montjoie a été identifiée comme école pilote car elle bénéficie déjà d'une concertation menée avec les enfants et un travail conjoint entre les équipes du scolaire et du périscolaire. Ce premier chantier a débuté en juillet 2024, les travaux portent sur :

- La désimperméabilisation de 950 m<sup>2</sup> de sol sur les 2400 m<sup>2</sup> actuellement traités en enrobé (soit 40 %)
- Durant ces travaux, les déblais-remblais sont équilibrés de façon à réduire au maximum évacuations et approvisionnements de matériaux (seuls les enrobés sont évacués, et la terre végétale amenée)
- Plantation de 50 arbres et arbustes

Des matériaux et équipements sont réemployés en deuxième vie :

- 50 m<sup>2</sup> de pavés béton (origine quartier de la Garenne)
- 15 mètres linéaires de maçonnerie de pierre de taille (origine : chantier de démolition)
- Estrade en bois (origine : mobilier de la rue Clemenceau)
- Souches pour assises et bordures bois (origine chantiers d'abattage de la Ville)

-Travaux réalisés en régie : plantations d'arbres, réalisation de pergola

Les plantations restent à faire. Elles seront réalisées, en partie, avec les enfants de l'école sur un temps scolaire ou périscolaire entre novembre 2024 et février 2025.

Coût de l'opération : 100 000€ HT dont 50 000 € financés par le Fonds vert-France Nation Verte, 26 000€ par la Ville de La Roche-sur-Yon et 24 000€ par la Région des Pays de la Loire.



### **Calendrier pour les écoles prioritaires**

Aux vues des retours des appels à manifestation d'intérêt (AMI), un ordre de passage a été définie en juin 2024 :

#### **Malraux-Roy > élémentaire et maternelle**

Construction du projet : Mi-juin 2024 (concertation des enfants et de l'ensemble de la communauté éducative)

Réalisation des travaux : vacances d'octobre 2024 (Toussaint) : début des travaux pour le groupe scolaire.

Finalisation à Pâques 2025

#### **Moulin Rouge > élémentaire et maternelle**

Construction du projet : Fin 2024 (début de la concertation des enfants de l'école Moulin Rouge en septembre).

Réalisation des travaux : Été 2025

#### **Pyramides >élémentaire**

Construction du projet : Deuxième semestre 2025

Réalisation des travaux été 2026

#### **Pont Boileau > élémentaire et maternelle**

Construction du projet : premier semestre 2026

Réalisation des travaux : Été 2026 (janvier 2025 : pré-verdissement sur l'espace public avec gros sujets)

Un nouvel AMI sera lancé en décembre 2025 pour les écoles restantes.

## Plan numérique

La Ville a doté les écoles en équipement et ressources informatiques :

- Passage de l'ensemble des écoles publiques au pointage sur tablette à l'arrivée de l'enfant, en remplacement des badgeages sur borne avec la carte magnétique, afin de simplifier la gestion scolaire,
- Installation d'un VPI dans la classe élémentaire de l'école du Moulin Rouge pour la rentrée scolaire,
- Equipement informatique et Wifi dans la nouvelle BCD de l'école Moulin Rouge dans le cadre du projet "Notre Ecole faisons la Ensemble",
- Renouvellement de 40 ordinateurs fixes dans les salles de classe cet été,
- Finalisation du raccordement à la fibre des écoles : toutes les écoles sont dorénavant connectées à la fibre optique,
- Renouvellement des abonnements à l'ENT e-Primo pour toutes les écoles, afin de poursuivre les usages collaboratifs/. Cet ENT vise à fournir à tous les membres de la communauté éducative, un point d'accès unique à un ensemble de services numériques, en rapport avec leurs activités, accessible en tout temps et tout lieu depuis n'importe quel terminal relié à l'Internet.

Par ailleurs, toutes les écoles ont fait l'objet ces dernières années de rénovations de leurs câblages informatiques.

## La sécurisation des groupes scolaires

La sécurisation des groupes scolaires est un enjeu majeur, permettant de garantir un environnement sûr et propice à l'apprentissage des élèves. A cet effet, un état des lieux avait été réalisé au préalable visant ainsi à identifier les éventuelles vulnérabilités existantes, et les points de vigilance. Ainsi et depuis cette analyse, la Ville s'attache à mettre en œuvre certaines actions afin d'atteindre cet objectif. Au cours de cette année, plusieurs opérations de sécurisation ont été mises en œuvre, ou le seront d'ici cette fin d'année, à savoir :

- ➔ La mise en œuvre d'une sécurisation complète de l'enceinte scolaire du groupe scolaire GLUARD avec la pose de murs, clôtures et portails afin de contrôler les accès au bâtiment
- ➔ La mise en place de systèmes de sécurité PPMS avec la pose de boutons moletés ainsi que la mise en place d'alarmes PPMS (installation d'un système d'alarme pour l'école élémentaire Victor Hugo et le groupe scolaire Laennec, pose de boutons moletés sur le GS Pyramides, et d'ici cette fin d'année civile sur le groupe scolaire Jean Yole)

La Ville souhaite s'engager dans la poursuite de ces actions afin de créer un environnement sécurisé pour les élèves ainsi que les personnels, réduisant ainsi les risques et préparant efficacement tous les acteurs à faire face à des situations d'urgence.

## LA RESTAURATION SCOLAIRE

C'est en moyenne 383 300 repas par an qui sont servis sur les écoles. Les achats de denrées représentent 2 500 000 € TTC pour tous les convives (scolaires, crèches, CL, CCAS...). **Tous les fournisseurs sont nationaux, 75% sont régionaux** répartis en **28% de Yonnais, 19% du département de la Vendée (hors ville et agglomération)** et les **28% restants des autres départements de notre région**.

La loi Egalim (États généraux de l'alimentation) prévoit 50 % de produits de qualité (label rouge, de proximité...), dont 20 % de bio, d'ici à 2025.

Sur le volume global des achats alimentaire du Centre municipal de restauration (CMR), 40% des achats sont sous signe officiel de qualité et d'origine et 20% de produits BIO. **Pour les repas scolaires : 26, 4 % de produits BIO pour un total de 44 % de produits labellisés (SIQO)**



## Les labels



À travers ses missions quotidiennes, le CMR s'engage à :

- **Garantir la qualité sanitaire** (respect des obligations réglementaires et légales en matière d'hygiène, lutte contre les corps étrangers) ;
- **Respecter les obligations et recommandations en matière de qualité nutritionnelle des repas servis** (choix des matières premières, respect des fréquences de plats servis, grammages...) ;
- **Développer la qualité environnementale** (recours croissant à des matières premières labellisées, introduction de nouveaux produits, de nouveaux formats de plats, lutte contre le gaspillage alimentaire...) ;
- **Apporter une prestation répondant aux attentes des usagers** (qualités d'un aliment pouvant être perçues par nos cinq sens...) **tout en mesurant leur satisfaction** (enquête de satisfaction, notation scolaire...).

### ➔ 0 plastique

**Objectif** : supprimer le plastique sur l'ensemble des écoles

La suppression du plastique est déjà effective dans quatre groupes scolaires : Moulin Rouge, Flora Tristan, Pont Boileau et Pyramides (un self est déployé sur Pyramides depuis septembre 2022) et 2 Centres de Loisirs (Vallée verte et Pont Boileau). D'autres vont suivre la démarche au fur et à mesure de l'agrandissement du Centre municipal de restauration. Il s'agit en effet de permettre au CMR d'avoir des conditions de stockage et de nettoyage adaptées, indispensables pour le déploiement des bacs inox.

### ➔ Poursuite du repas alternatif et repas pour la planète pour tous

Le repas "alternatif" en remplacement du menu traditionnel sera de nouveau proposé aux familles. Il s'agit d'un menu complet sans viande, sain et équilibré pour les enfants. L'objectif est de diversifier l'apport protidique (plats à base d'œuf, de fromage ou d'association de céréales et de légumineuses...) en respectant le besoin nutritionnel des enfants. Le repas végétarien dit "Repas pour la planète", sera lui aussi maintenu, une fois par semaine, pour l'ensemble des convives.

## ➔ LES DISPOSITIFS D'INCLUSION

L'accueil et l'inclusion des enfants porteurs de handicap ou à besoins particuliers font l'objet d'une réflexion spécifique par la Ville de La Roche-sur-Yon et ses partenaires. Il existe plusieurs dispositifs d'Unité locale d'inclusion scolaire (ULIS), l'Institut d'éducation motrice (IEM) à La Généraudière, l'Unité école maternelle autisme (UEMA) à l'Angelmière et deux dispositifs pour des enfants à besoins identifiés (la classe de scolarisation des moins de 3 ans à Jean-Moulin et la classe Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A) à Jean-Moulin).

Des commissions ont lieu plusieurs fois dans l'année avec les différents partenaires (MDPH, CAF, Education Nationale) afin de s'assurer de l'inclusion des enfants autant sur le temps scolaire que périscolaire ainsi que du positionnement des AESH.

Par ailleurs, la ville a développé des missions spécifiques de « référent handicap » pour des animateurs formés au sein des plusieurs groupes scolaires. Leur rôle est d'identifier les ressources et capacité de des enfants afin qu'ils puissent bénéficier de l'ensemble des temps éducatifs. Ils assurent aussi la bonne coordination des différentes personnes qui interviennent auprès de l'enfant. Accueillir un enfant à besoins particuliers représente une fabuleuse opportunité d'aborder les valeurs éducatives et de les faire vivre dans un nouveau mode de fonctionnement.

## **LES DISPOSITIFS MIS EN PLACE POUR UN MEILLEUR SERVICE RENDU AUX FAMILLES**

### **Déploiement des tablettes de pointage**

En raison de la vétusté des bornes de badgeage actuelles, la Ville a fait le choix d'expérimenter, en janvier dernier, un nouveau système de pointage sur tablettes au sein de deux écoles pilotes.

Fort de cette expérience, la Ville a souhaité étendre le dispositif et ainsi équiper de nouvelles tablettes, l'ensemble des groupes scolaires à compter de la rentrée de septembre 2024.

Les équipes périscolaires et de restauration ont été formées en juin dernier, à l'utilisation de ce nouvel outil et de son application, permettant ainsi un pointage en temps réel, pour chaque temps périscolaire, des enfants présents. Ce système permettra de fiabiliser le suivi et l'état d'occupation des effectifs en temps réel, et ainsi d'ajuster le besoin en personnel si nécessaire.

### **La mise à jour du règlement des temps de l'enfant**

La Ville de La Roche-sur-Yon dispose d'un règlement intérieur des « Temps de l'enfant » qui pose notamment les règles de fonctionnement de l'ensemble des temps périscolaires (accueils périscolaires, pause méridienne, activités péri-éducatives et P'tits mercredis). A la rentrée de septembre 2023, le Conseil Municipal avait acté l'actualisation de certaines règles de fonctionnement relatives aux démarches d'inscription et de réservation par les familles, en mettant en œuvre la mise en place d'une réservation obligatoire pour la restauration scolaire.

Fort de cette première initiative, le Conseil Municipal a approuvé, en juin dernier, l'extension de ce dispositif de réservation aux temps d'accueil périscolaire matin et soir.

Voici les modifications apportées :

- ➔ En cas d'inscription de l'enfant à l'accueil périscolaire, obligation de réservation pour l'ensemble des élèves de maternelle et d'élémentaire (réservation en ligne sur l'espace citoyen)
  
- ➔ Toute modification de réservation à l'accueil périscolaire devra être signifiée au plus tard la veille de l'accueil.

Ces nouvelles dispositions ont l'objet d'une information auprès des familles via différents canaux (envoi SMS et lien brève sur le site internet de la Ville, affichages...) La mise en œuvre de ces dispositions sera effective à la rentrée de septembre 2024 (réservations possibles dès le 8 juillet).